



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2020

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 11 548 562 euros
Siège social : 218 avenue Marie Curie – Forum 2 Archamps Technopole,
74166 Saint-Julien-en-Genevois Cedex, France
Thonon les Bains RCS 439 489 022

A UNIQUE THERAPEUTIC APPROACH
BASED ON THE SELECTIVE INHIBITION
OF NOX ENZYMES



SOMMAIRE

1.	Attestation du responsable du rapport financier semestriel.....	4
1.1	<i>Responsable du rapport financier semestriel.....</i>	<i>4</i>
1.2	<i>Attestation de la personne responsable.....</i>	<i>4</i>
2.	Rapport d'activité au 30 juin 2020.....	5
2.1	<i>Faits marquants du 1^{er} semestre 2020.....</i>	<i>5</i>
2.2	<i>Activité et résultats du Groupe.....</i>	<i>5</i>
2.3	<i>Evolution et perspectives.....</i>	<i>8</i>
2.4	<i>Evènements survenus depuis la clôture du semestre.....</i>	<i>9</i>
2.5	<i>Facteurs de risques et transactions entre parties liées.....</i>	<i>10</i>
3.	COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR LA PERIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2020.....	11
	<i>Etat de situation financière consolidée.....</i>	<i>11</i>
	<i>Compte de résultat consolidé.....</i>	<i>12</i>
	<i>Etat du résultat global consolidé.....</i>	<i>13</i>
	<i>Variation des capitaux propres consolidés.....</i>	<i>14</i>
	<i>Tableau des flux de trésorerie consolidés.....</i>	<i>15</i>
	<i>Détail de la variation du besoin en fonds de roulement (BFR).....</i>	<i>16</i>
	<i>Notes aux états financiers consolidés.....</i>	<i>17</i>
4.	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle.....	44

REMARQUES GENERALES

Définitions

Dans le présent Rapport Financier Semestriel, et sauf indication contraire :

- Les termes la « Société » ou « Genkyotex » désignent la société Genkyotex SA dont le siège social est situé au 218, Avenue Marie Curie – Forum 2 Archamps Technopole, 74166 Saint-Julien-en-Genevois Cedex, France, immatriculée au Registre de Commerce de Thonon les Bains sous le numéro 439 489 022 ;
- Le terme le « Groupe » renvoie à Genkyotex SA et sa filiale Genkyotex Suisse SA (Suisse) ;
- « Rapport Financier » désigne le présent rapport financier semestriel au 30 juin 2020 ;
- « Document d'Enregistrement Universel » désigne le document d'enregistrement universel enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2020 sous le numéro D. 20-0434.

A propos de GENKYOTEX

Genkyotex est une société biopharmaceutique leader des thérapies NOX, cotée sur les marchés réglementés d'Euronext Paris et Euronext Brussels. Son approche thérapeutique unique est basée sur l'inhibition sélective des enzymes NOX qui amplifient de nombreux processus pathologiques comme les fibroses, l'inflammation, la perception de la douleur, l'évolution du cancer et la neurodégénérescence. Genkyotex développe un portefeuille de candidats médicaments représentant une nouvelle classe thérapeutique ciblant une ou plusieurs enzymes NOX. Son candidat médicament le plus avancé, le setanaxib (GKT831), un inhibiteur des enzymes NOX1 et 4, atteste d'une activité anti-fibrotique dans un essai clinique de Phase 2 dans la cholangite biliaire primitive (CBP, une pathologie fibrotique orpheline). Suite aux résultats positifs, un essai clinique de Phase 3 en CBP est envisagé. Le setanaxib est également évalué dans un essai clinique initié par des investigateurs dans le diabète de type 1 et de néphropathie diabétique (DKD). Une subvention de 8,9 M\$ du National Institutes of Health (NIH) des États-Unis a été accordée au professeur Victor Thannickal de l'Université de l'Alabama à Birmingham (UAB) pour financer un programme de recherche pluriannuel évaluant le rôle des enzymes NOX dans la fibrose pulmonaire idiopathique (FPI), une maladie pulmonaire chronique qui entraîne la fibrose des poumons. L'élément central du programme est la conduite d'un essai de Phase 2 avec le setanaxib chez des patients atteints de FPI, pour lequel le recrutement d'un premier patient a été annoncé en septembre. En cas de résultats positifs, l'évaluation du setanaxib dans cette indication pourrait se poursuivre avec un programme clinique de Phase 3. Ce candidat pourrait également être actif dans d'autres indications fibrotiques.

Genkyotex dispose également d'une plate-forme polyvalente, Vaxiclase, particulièrement adaptée au développement d'immunothérapies. Un partenariat sur l'utilisation de Vaxiclase en tant qu'antigène en soi (GTL003) a été établi avec le Serum Institute of India Private Ltd (Serum Institute), le plus grand producteur de doses de vaccins au monde, pour le développement par le Serum Institute de vaccins de combinaison de cellules multivalentes contre plusieurs maladies infectieuses.

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

1.1 Responsable du rapport financier semestriel

Monsieur Ilias (Elias) Papatheodorou, Directeur général

1.2 Attestation de la personne responsable

(Art. 222-3 - 4° du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers)

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice ».

Saint-Julien-en-Genevois, le 15 septembre 2020.

Monsieur Ilias (Elias) Papatheodorou, Directeur général

2. RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2020

2.1 Faits marquants du 1^{er} semestre 2020

Janvier 2020 :

- Le fonds Yorkville (YA II PN Ltd) a converti les 14 et 15 janvier 2020 les 80 obligations convertibles en actions (OCA) 2019 encore en circulation au 31 décembre 2020. A l'issue de ces conversions, 417 816 actions nouvelles ont été créées. La Société ne dispose donc plus d'emprunt obligataire à la date d'arrêté des comptes semestriels.

Février 2020 :

- La société a lancé en janvier 2020 une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel (DPS) de souscription des actionnaires d'un montant maximum de 6,13 M€. La parité de souscription était de 1 action nouvelle pour 3 actions existantes, avec un prix de souscription de 2,02€, soit une décote faciale de 7,13%.
- La société a levé 4,9 M€ dans le cadre de cette augmentation de capital, ce qui a entraîné la création de 2 447 297 actions nouvelles, au prix de souscription de 2,02 euros.

Mars 2020 :

- L'épidémie de COVID -19, apparue en janvier 2020 en Chine et qui touche désormais plusieurs autres régions du monde, a conduit les gouvernements d'un certain nombre de pays dans lesquels Genkyotex opère directement (France et Suisse) ou dans lesquels des essais cliniques sont en cours de lancement, en cours ou à venir, à adopter des mesures de confinement et de restrictions de la circulation des personnes et de transport des biens. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a officiellement qualifié cette épidémie de pandémie. Voir section 2.3 ci-dessous sur les impacts de la crise sanitaire sur les comptes de la société et les mesures mises en place par la société afin d'y faire face.

Mai 2020 :

- L'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé française) a approuvé le lancement d'un essai clinique de phase I avec le setanaxib à haute dose.

2.2 Activité et résultats du Groupe

2.2.1 Activité

Au cours du premier semestre 2020, l'activité clinique de Genkyotex a principalement consisté à :

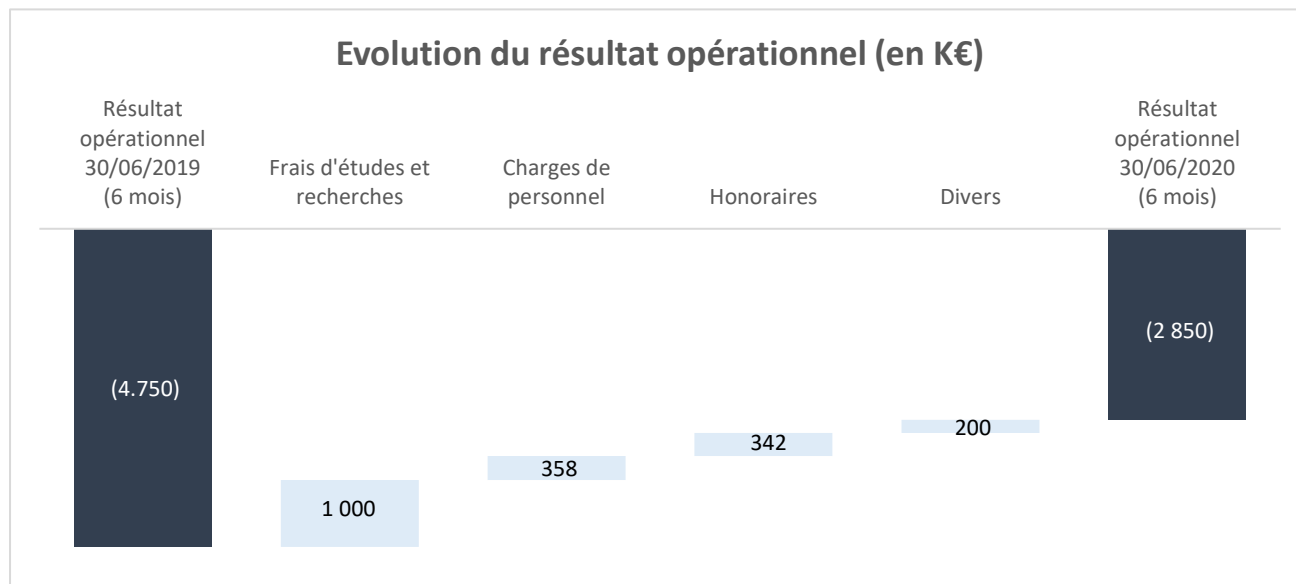
- **Discussions de fin de phase 2 avec les autorités réglementaires dans la CBP** : Genkyotex discute actuellement de la stratégie d'enregistrement du setanaxib dans la CBP avec la Food and Drug Administration (FDA) américaine et l'Agence Européenne des Médicaments (EMA). La réunion de fin de phase 2 (EOP2) avec la FDA n'a pas été retardée en raison de la pandémie de COVID-19 et a eu lieu, comme prévu, fin avril 2020. Genkyotex a demandé et obtenu, fin juin 2020, l'avis scientifique

du Scientific Advice Working Party (SAWP) de l'EMA ouvrant la voie au développement en phase avancée et à l'enregistrement du setanaxib dans la CBP. Un premier retour a également été reçu de la FDA à la suite de la réunion de fin de phase 2 qui s'est tenue en avril. Genkyotex communiquera sur son plan de développement en phase avancée une fois que l'approbation finale d'une stratégie d'enregistrement commune aura été obtenue de la FDA et de l'EMA.

- **Etude de phase 2 dans la FPI** : le lancement de l'étude, déjà approuvée par la FDA et le comité d'éthique compétent, est intervenu en septembre 2020 malgré la situation liée à la pandémie de COVID-19. Cet essai à l'initiative des chercheurs est entièrement financé par une subvention de 8,9 millions de dollars accordée par les National Institutes of Health (NIH) des États-Unis. L'étude est menée par le professeur Victor Thannickal de l'Université de l'Alabama à Birmingham et inclut un consortium de cinq centres de recherche d'excellence aux États-Unis. L'étude, dont le recrutement du premier patient a été annoncé par la société le 14 septembre 2020, évalue sur une période de 24 semaines l'innocuité et l'efficacité du setanaxib chez 60 patients atteints de FPI recevant un traitement standard (pirfenidone ou nintanib). Les critères d'évaluation de l'efficacité comprennent les modifications de la o,o'-dityrosine plasmatique, un biomarqueur fondé sur le mécanisme d'action du setanaxib, ainsi que les paramètres cliniques standard, notamment la distance de marche parcourue en 6 minutes et la capacité vitale forcée (CVF). Les niveaux plasmatiques des fragments de collagène ainsi que l'innocuité et la tolérance du setanaxib seront également évalués. La taille, le protocole et les critères de l'étude ont été fixés de façon à permettre de manière adéquate le lancement d'un programme de phase 3 en cas de résultats positifs de l'étude de phase 2.
- **Etude de phase 2 dans la DKD** : à la suite des résultats positifs obtenus par la Société dans l'étude de phase 2 sur l'efficacité et l'innocuité du setanaxib dans la CBP, le protocole de l'étude DKD a été modifié pour augmenter la dose à 400 mg BID. À ce jour, 28 patients ont déjà terminé le traitement complet de 48 semaines et aucun problème de sécurité n'a été identifié. L'essai DKD est mené principalement en Australie, et des préparations sont en cours pour activer des centres en Nouvelle-Zélande, au Danemark et en Allemagne.
- **Étude de phase 1 avec le setanaxib à doses élevées** : en mai 2020, la société a reçu l'approbation de l'Agence française du médicament (ANSM) pour lancer une étude clinique de phase 1 sur 54 sujets sains afin d'étudier la pharmacocinétique, le potentiel d'interactions médicamenteuses et le profil de sécurité du setanaxib à des doses allant jusqu'à 1 600 mg. Les premiers sujets ont été dosés à la fin du mois de juin et le recrutement pour l'étude se poursuit.

2.2.2 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du Groupe s'élève à -2 850K€ au 30 juin 2020 contre -4 750 K€ au 30 juin 2019.



Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse des frais d'études et recherches de 1 544 K€ en lien avec la fin de la phase 2 avec le setanaxib, ainsi que par la baisse du crédit d'impôt recherche (« CIR ») à hauteur de 359 K€, soit une baisse nette des frais de 1 186 K€ entre les deux périodes.

2.2.3 Résultat financier

Le résultat financier s'élève à +175 K€ au 30 juin 2020 contre +124 K€ au 30 juin 2019, soit une amélioration de +50 K€ s'expliquant essentiellement par une évolution favorable du taux de change euro / franc suisse sur la période.

2.2.4 Trésorerie et placements liquides

Le Groupe disposait de trésorerie et de placements liquides pour 5,1 M€ au 30 juin 2020 contre 2,4 M€ au 31 décembre 2019. Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation de capital réalisée sur le premier semestre 2020.

2.2.5 Autres éléments

Genkyotex SA fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2016 à 2018.

2.3 Impacts de la crise sanitaire sur les comptes au 30 juin 2020

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la société continue de suivre attentivement l'évolution des directives et recommandations officielles afin de protéger ses employés et ses sous-traitants. La société a également mis en œuvre des stratégies pour atténuer l'impact de la crise mondiale sur ses activités et ses opérations.

La société a ainsi demandé à ses employés en France et en Suisse de travailler depuis leur domicile et d'organiser des réunions et des événements à distance autant que possible.

À ce jour, la société ne prévoit qu'un impact limité de la pandémie de COVID-19 sur ses activités, en ce compris sur les discussions prévues avec les autorités réglementaires, la réalisation d'essais cliniques ainsi que les interactions avec la communauté scientifique et les autres parties prenantes. La société continuera à suivre avec attention l'impact potentiel de la COVID-19 sur la conduite des essais cliniques et les discussions avec les autorités de santé et, en fonction de l'évolution de la crise épidémique et son impact éventuel significatif sur ces derniers, en informera le marché.

Néanmoins, la Société a retenu des hypothèses pour estimer le niveau de son activité sur 2020 et les exercices suivants dans le cadre des tests de dépréciation du contrat SILL (cf. note 3.1) et les projections de trésorerie déterminées pour l'hypothèse de continuité d'exploitation adoptée par le Conseil d'Administration (cf. note 2.1).

En dépit de la conjoncture affectée par la pandémie de COVID-19, la Société prévoit toujours que ses ressources actuelles lui permettront de soutenir ses opérations prévues jusqu'à la fin février 2021, sur la base des faits et hypothèses détaillés dans la note 2.1 « Continuité d'exploitation » des comptes consolidés semestriels résumés établis en normes IFRS pour la période de six mois close le 30 juin 2020.

2.4 Evolution et perspectives

L'ambition de Genkyotex est de développer une approche nouvelle dans le traitement de plusieurs maladies dont les besoins ne sont aujourd'hui pas satisfaits ou imparfaitement satisfaits. Le développement clinique du setanaxib dans différentes indications s'articule de la façon suivante :

Discussions de fin de phase 2 avec les autorités réglementaires dans la Cholangite Biliaire Primitive (CBP) :

Genkyotex discute actuellement de la stratégie d'enregistrement du setanaxib dans la CBP avec la Food and Drug Administration (FDA) américaine et l'Agence Européenne des Médicaments (EMA). La réunion de fin de phase 2 (EOP2) avec la FDA n'a pas été retardée en raison de la pandémie de COVID-19 et a eu lieu, comme prévu, fin avril 2020. Genkyotex a demandé et obtenu, fin juin 2020, l'avis scientifique du Scientific Advice Working Party (SAWP) de l'EMA ouvrant la voie au développement en phase avancée et à l'enregistrement du setanaxib dans la CBP. Un premier retour a également été reçu de la FDA à la suite de la réunion de fin de phase 2 qui s'est tenue en avril. Genkyotex communiquera sur son plan de développement en phase avancée

une fois que l'approbation finale d'une stratégie d'enregistrement commune aura été obtenue de la FDA et de l'EMA.

Etude de phase 2 dans la Fibrose Pulmonaire Idiopathique (FPI) : le lancement de l'étude, déjà approuvée par la FDA et le comité d'éthique compétent, est intervenu en septembre 2020 malgré la situation liée à la pandémie de COVID-19. Cet essai à l'initiative des chercheurs est entièrement financé par une subvention de 8,9 millions de dollars accordée par les National Institutes of Health (NIH) des États-Unis. L'étude est menée par le professeur Victor Thannickal de l'Université de l'Alabama à Birmingham et inclut un consortium de cinq centres de recherche d'excellence aux États-Unis. L'étude, dont le recrutement du premier patient a été annoncé par la Société le 14 septembre 2020, évalue sur une période de 24 semaines l'innocuité et l'efficacité du setanaxib chez 60 patients atteints de FPI recevant un traitement standard (pirfenidone ou nintanib). Les critères d'évaluation de l'efficacité comprennent les modifications de la o,o'-dityrosine plasmatique, un biomarqueur fondé sur le mécanisme d'action du setanaxib, ainsi que les paramètres cliniques standard, notamment la distance de marche parcourue en 6 minutes et la capacité vitale forcée (CVF). Les niveaux plasmatiques des fragments de collagène ainsi que l'innocuité et la tolérance du setanaxib seront également évalués. La taille, le protocole et les critères de l'étude ont été fixés de façon à permettre de manière adéquate le lancement d'un programme de phase 3 en cas de résultats positifs de l'étude de phase 2

Étude de phase 2 dans la Néphropathie Diabétique (DKD) : à la suite des résultats positifs obtenus par la Société dans l'étude de phase 2 sur l'efficacité et l'innocuité du setanaxib dans la CBP, le protocole de l'étude DKD a été modifié pour augmenter la dose à 400 mg BID. À ce jour, 28 patients ont déjà terminé le traitement complet de 48 semaines et aucun problème de sécurité n'a été identifié. L'essai DKD est mené principalement en Australie, et des préparations sont en cours pour activer des centres en Nouvelle-Zélande, au Danemark et en Allemagne.

Étude de phase 1 avec le setanaxib à doses élevées : en mai 2020, la société a reçu l'approbation de l'Agence française du médicament (ANSM) pour lancer une étude clinique de phase 1 sur 54 sujets sains afin d'étudier la pharmacocinétique, le potentiel d'interactions médicamenteuses et le profil de sécurité du setanaxib à des doses allant jusqu'à 1 600 mg. Les premiers sujets ont été dosés à la fin du mois de juin et le recrutement pour l'étude se poursuit.

2.5 Evènements survenus depuis la clôture du semestre

Août 2020

- La Société a annoncé la signature d'un accord avec la Société Calliditas Therapeutics pour l'acquisition d'un bloc de contrôle dans Genkyotex SA auprès de ses principaux actionnaires et de son équipe de direction (représentant 62,7% du capital social et des droits de vote de Genkyotex) pour une contrepartie en numéraire, lors de la réalisation de l'opération, de 2,80 euros par action ordinaire à laquelle s'ajoute des droits à complément de prix sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires ou d'autorisations de mise sur le marché du setanaxib au plus tard dans les dix ans suivant la clôture de l'offre publique d'achat devant être lancée par Calliditas suite à son acquisition. Cette acquisition reste soumise à des conditions suspensives usuelles, en particulier l'autorisation du Ministère français de l'Economie et des Finances concernant les investissements étrangers en France. Pour plus d'informations sur cette opération, voir la Note 21 - Evènements post-clôture des comptes semestriels de la Société au 30 juin 2020 ci-dessous.

Septembre 2020

- La Société a annoncé le recrutement du premier patient de l'étude de Phase 2 avec le setanaxib dans la fibrose pulmonaire idiopathique (FPI). Cette étude initiée par des chercheurs et financée par les National Institutes of Health (NIH) vise à évaluer la sécurité et l'efficacité du setanaxib chez 60 patients. En cas de résultats positifs, l'évaluation du setanaxib dans cette indication pourrait se poursuivre avec un programme clinique de Phase 3.

2.6 Facteurs de risques et transactions entre parties liées

2.6.1 Facteurs de risques

Les facteurs de risques et incertitudes auxquels la société pourrait être confrontée au second semestre sont de même nature que ceux qui sont exposés à la section 3 « Facteurs de risque » du Document d'Enregistrement Universel 2019 enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 30 avril 2020, sous le numéro D.20-0434, et disponible sur le site www.amf-france.org ainsi que sur le site de la société (<https://www.genkyotex.com/fr/>).

Sont décrits dans cette section 3 les principaux risques spécifiques de la Société (risques liés au développement et à la future commercialisation des produits candidats de la société, risques liés à la situation financière et aux besoins de fonds propres de la société, risques liés à l'organisation de la société, risques liés à la dépendance de la société vis-à-vis de prestataires et fabricants tiers, risques liés à la propriété intellectuelle) et notamment les risques liés à l'épidémie de la COVID-19. A la connaissance de la Société, aucun événement survenu depuis la date de dépôt du Document d'Enregistrement Universel ne modifie de manière significative la description des principaux risques et incertitudes telle que figurant dans ce Document. La Société n'anticipe pas d'évolution de ces risques au cours du 2^{ème} semestre 2020.

2.6.2 Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont de même nature que celles présentées à la section 17 « Transaction avec des parties liées » du Document d'Enregistrement Universel.

3. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR LA PERIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2020

Etat de situation financière consolidée

Etat de situation financière consolidée (en K€)	Notes	30/06/2020	31/12/2019
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	3.1	8 803	9 086
Immobilisations corporelles	3.2	85	154
Actifs financiers non courants	4	22	29
Total actifs non courants		8 911	9 270
Autres créances	5	916	1 500
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	5 097	2 417
Total actifs courants		6 013	3 917
Total Actif		14 924	13 186
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres			
Capital	7	11 549	8 683
Primes d'émission et d'apport		4 747	126 118
Réserve de conversion		(2 958)	(2 732)
Autres éléments du résultat global		(684)	(697)
Pertes accumulées - part attribuable aux actionnaires de la société mère		2 560	(114 332)
Résultat net - part attribuable aux actionnaires de la société mère		(2 675)	(7 203)
Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de la société mère		12 539	9 836
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-	-
Total capitaux propres		12 539	9 836
Engagements envers le personnel	10	934	1 348
Dettes financières non courantes	9	5	17
Total passifs non courants		938	1 364
Dettes financières courantes	9	69	848
Dérivés passifs	9	-	64
Dettes fournisseurs		732	562
Autres dettes courantes	11	646	512
Total passifs courants		1 447	1 986
Total Passif et capitaux propres		14 924	13 186

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé (en K€)	Notes	30/06/2020 6 mois	30/06/2019 6 mois
Chiffre d'affaires		-	-
Coût des ventes		-	-
Marge brute		-	-
Revenus issus des contrats avec les clients	13	-	-
Frais de recherche et développement, net			
Frais de recherche et développement	14.1	(2 285)	(3 830)
Subventions	14.1	268	627
Frais généraux et administratifs	14.2	(868)	(1 546)
Autres revenus	13	37	-
Résultat opérationnel		(2 850)	(4 750)
Charges financières	15	(96)	(18)
Produits financiers	15	271	142
Résultat avant impôt		(2 675)	(4 625)
Impôt sur le résultat	16	-	-
Résultat net de la période		(2 675)	(4 625)
<i>Part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>		(2 675)	(4 625)
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>		-	-
		30/06/2020	30/06/2019
Résultat de base par action (€/action) pour les exercices présentés	17	(0,24)	(0,58)
Résultat dilué par action (€/action) pour les exercices présentés	17	(0,24)	(0,58)

Etat du résultat global consolidé

Etat du résultat global consolidé (en K€)	30/06/2020 6 mois	30/06/2019 6 mois
Résultat net de la période	(2 675)	(4 625)
Gains et pertes actuariels	14	(135)
Effet d'impôt	-	-
Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat	14	(135)
Différences de conversion	(226)	(154)
Autres éléments du résultat global recyclables en résultat	(226)	(154)
Résultat global	(2 888)	(4 914)
<i>Part attribuable aux actionnaires de la société mère</i>	<i>(2 888)</i>	<i>(4 914)</i>
<i>Intérêts ne conférant pas le contrôle</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Variation des capitaux propres consolidés

Variation des capitaux propres consolidés	Capital Genkyotex SA	Capital - actions ordinaires	Primes d'émission et d'apport	Pertes accumulées et résultat - part attribuable aux actionnaires de la société mère	Actions propres	Réserve de conversion	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres - part attribuable aux actionnaires de la société mère	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total capitaux propres
	Nombre d'actions	En K€								
Au 31 décembre 2018	79 347 621	7 935	124 183	(114 649)	(152)	(2 361)	(514)	14 442	-	14 442
Résultat net au 30 juin 2019		-	-	(4 625)	-	-	-	(4 625)	-	(4 625)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	(154)	(135)	(289)	-	(289)
Résultat global		-	-	(4 625)	-	(154)	(135)	(4 914)	-	(4 914)
Conversion des obligations convertibles	207 777	208	1 142	-	-	-	-	1 350	-	1 350
Effet du regroupement d'actions par 10	(71 412 859)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions propres		-	-	-	(9)	-	-	(9)	-	(9)
Paiements fondés sur des actions 8.3		-	-	224	-	-	-	224	-	224
Au 30 juin 2019	8 142 539	8 143	125 325	(119 050)	(160)	(2 516)	(649)	11 093	-	11 093
Au 31 décembre 2019	8 683 449	8 683	126 118	(121 369)	(167)	(2 732)	(697)	9 836	-	9 836
Résultat net au 30 juin 2020		-	-	(2 675)	-	-	-	(2 675)	-	(2 675)
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	(226)	14	(213)	-	(213)
Résultat global		-	-	(2 675)	-	(226)	14	(2 888)	-	(2 888)
Conversion des obligations convertibles	417 816	418	382	-	-	-	-	800	-	800
Augmentation de capital	2 447 297	2 447	2 496	-	-	-	-	4 944	-	4 944
Frais d'augmentation de capital		-	(323)	-	-	-	-	(323)	-	(323)
Imputation des pertes accumulées sur les primes d'émissions		-	(123 926)	123 926	-	-	-	-	-	-
Actions propres		-	-	-	(7)	-	-	(7)	-	(7)
Paiements fondés sur des actions 8.3		-	-	177	-	-	-	177	-	177
Au 30 juin 2020	11 548 562	11 549	4 747	59	(174)	(2 958)	(684)	12 539	-	12 539

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidés Montants en K€		Notes	30/06/2020 6 mois	30/06/2019 6 mois
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles				
Résultat net de la période			(2 675)	(4 625)
(-) Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles	3.1	(283)	(281)	
(-) Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	3.2	(73)	(74)	
(-) Ecart de change non réalisés		201		
(-) Provision au titre des engagements de retraite	10	426	(61)	
(-) Charge liée aux paiements fondés sur des actions	8.3	(177)	(224)	
(-) Variation de la juste valeur des dérivés		64	-	
(-) Juste valeur des emprunts obligataires		(75)	-	
(-) Charge d'intérêts		(2)	(3)	
(-) Désactualisation des avances remboursables	9.1	-	(1)	
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts			(2 757)	(3 981)
(-) Variation du besoin en fonds de roulement			(888)	1 589
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			(1 869)	(5 570)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Acquisition d'immobilisations corporelles	3.2	(2)	-	
Démobilisation de placements classés en actifs financiers courants et non courants	4	-	-	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			(2)	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Augmentation de capital			4 944	-
Diminution de la dette financière relative aux obligations locatives (IFRS 16)	9.3	(68)	(55)	
Intérêts financiers bruts versés		(2)	(3)	
Frais d'augmentation de capital		(323)	-	
Remboursement d'avances	9.1	-	(60)	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			4 550	(117)
Incidence des variations des cours de change			1	(145)
Augmentation (diminution) de la trésorerie			2 681	(5 833)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture			2 416	10 297
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture			5 097	4 464
Augmentation (diminution) de la trésorerie			2 681	(5 833)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (y compris concours bancaires courants)			30/06/2020	30/06/2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie			5 097	4 464
Concours bancaires courants			(0)	(0)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants)			5 097	4 464

Détail de la variation du besoin en fonds de roulement (BFR)

Détail de la variation du besoin en fonds de roulement (BFR) (montants en K€)	30/06/2020	30/06/2019
Clients et comptes rattachés	-	-
Autres créances	(584)	442
Dettes fournisseurs	(170)	872
Dettes sociales	(261)	164
Dettes fiscales	107	81
Autres dettes courantes	20	30
Total de la variation	(888)	1 589

Notes aux états financiers consolidés

(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers semestriels consolidés résumés. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.)

Note 1 : Activité et évènements significatifs

Les informations ci-après constituent l'annexe des comptes consolidés semestriels résumés établis en normes IFRS au 30 juin 2020.

Les états financiers consolidés semestriels résumés de Genkyotex SA ont été arrêtés par le conseil d'administration du 15 septembre 2020 et autorisés à la publication.

1.1 La Société et son activité

Créée en octobre 2001, la société Genkyotex SA (anciennement dénommée Genticel SA), société anonyme de droit français, a pour objet social en France et à l'étranger : recherche, étude, développement, fabrication et diffusion de médicaments et produits médicamenteux et sanitaires dans le domaine de la santé humaine et animale.

La société Genkyotex SA est cotée sur le marché Euronext à Paris et Bruxelles depuis le 8 avril 2014.

Adresse du siège social : 218 avenue Marie Curie – Forum 2 Archamps Technopole,
74166 Saint-Julien-en-Genevois Cedex, France

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 439 489 022 RCS de Thonon les Bains.

Genkyotex SA est ci-après dénommée la « Société ». Le groupe formé par Genkyotex SA et Genkyotex Suisse SA est ci-après dénommé le « Groupe ».

1.2 Evènements significatifs du 1^{er} semestre 2020

Janvier 2020 :

- Le fonds Yorkville (YA II PN Ltd) a converti les 14 et 15 janvier 2020 les 80 obligations convertibles en actions (OCA) 2019 encore en circulation au 31 décembre 2020. A l'issue de ces conversions, 417 816 actions nouvelles ont été créées. La Société ne dispose donc plus d'emprunt obligataire à la date d'arrêté des comptes semestriels.

La société a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel (DPS) de souscription des actionnaires d'un montant maximum de 6,13 M€. La parité de souscription était de 1 action nouvelle pour 3 actions existantes, avec un prix de souscription de 2,02€, soit une décote faciale de 7,13%.

Février 2020 :

- La société a levé 4,9 M€ dans le cadre de son augmentation de capital avec maintien du DPS des actionnaires, ce qui a entraîné la création de 2 447 297 Actions nouvelles, au prix de souscription de 2,02 euros.

Mars 2020 :

- L'épidémie de COVID -19, apparue en janvier 2020 en Chine et qui touche désormais plusieurs autres régions du monde, a conduit les gouvernements d'un certain nombre de pays dans lesquels Genkyotex opère directement (France et Suisse) ou dans lesquels des essais cliniques sont en cours de lancement, en cours ou à venir, à adopter des mesures de confinement et de restrictions de la circulation des personnes et de transport des biens. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a officiellement qualifié cette épidémie de pandémie. Voir le paragraphe 2.3 ci-dessus sur les impacts de la crise sanitaire sur les comptes de la Société et les mesures mises en place par la Société afin de faire face à la pandémie de COVID-19.

Mai 2020 :

- L'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé française) a approuvé le lancement d'un essai clinique de phase I avec le setanaxib à haute dose

Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Principes appliqués à la préparation des états financiers

Déclaration de conformité

Les états financiers semestriels consolidés résumés de la Société ont été préparés conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour la préparation des états financiers annuels. Ces notes doivent donc être lues conjointement avec les états financiers consolidés de Genkyotex SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Principes appliqués à la préparation des états financiers

Les états financiers consolidés résumés de la Société ont été préparés conformément au principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers évalués à leur juste valeur.

Continuité d'exploitation

La Société est une société qui se concentre sur l'invention et le développement de nouveaux traitements. La position déficitaire au cours des périodes présentées n'est pas inhabituelle pour une société de ce stade de développement.

La Société a réussi à financer ses activités jusqu'à ce jour principalement au moyen de levée de fonds successives en capital ou via des obligations convertibles.

A la date d'arrêté des présents comptes, le Conseil d'Administration estime que la Société sera en mesure de couvrir les besoins de financement des opérations prévues jusqu'à février 2021 sur la base des éléments suivants :

- niveau de la trésorerie et équivalents de trésorerie (y compris concours bancaires courants) consolidées nette au 30 juin 2020, qui s'élève à 5 097 K€ ;
- prévisions de consommation de trésorerie par l'activité de la société sur le second semestre 2020 et début 2021 ;

Par ailleurs, la Société a annoncé le 13 août 2020 la signature d'un accord avec la Société Calliditas Therapeutics pour l'acquisition d'un bloc de contrôle dans Genkyotex SA, représentant 62,7% du capital social et des droits de vote de Genkyotex auprès de ses principaux actionnaires et de son équipe de direction (cf. note 21 ci-dessous). Cette acquisition reste soumise à des conditions suspensives usuelles, en particulier l'autorisation du Ministère français de l'Economie et des Finances concernant les investissements étrangers en France.

Le principe de la continuité de l'exploitation a été retenu par le Conseil d'administration pour l'arrêté des présents comptes, le Groupe disposant, au regard des données et hypothèses ci-dessus, des moyens nécessaires, pour financer ses activités jusqu'à la fin février 2021, période à laquelle Calliditas Therapeutics devrait avoir finalisé la prise de contrôle de la Société et être en mesure d'en assurer le financement. Si cette acquisition ne devait pas se réaliser, au-delà de son horizon de liquidité de février 2021, la Société aura besoin de fonds supplémentaires, ou elle pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité.

Méthodes comptables

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, à l'exception de l'application des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe au 1^{er} janvier 2020 :

- Amendements des références au Cadre Conceptuel dans les normes IFRS, publié le 6 décembre 2019 ;
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 – Modification de la définition du terme « significatif », publié le 10 décembre 2019 ;

- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence, publié le 16 janvier 2020 ;
- Amendements à IFRS 3 – Regroupement d'Entreprise publiés le 22 avril 2020.
- Amendement à IFRS 16 relatif aux allègements de loyers liés au COVID-19

Ces nouveaux textes adoptés par l'Union Européenne n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

2.2 Périmètre et méthodes de consolidation

Filiales

Selon IFRS 10, les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe détient le contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé à, ou a droit à, des rendements variables découlant de son implication dans l'entité et a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter de la date à laquelle le groupe acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Dans le cadre du rapprochement entre Genkyotex SA et Genkyotex Suisse SA intervenu le 28 février 2017, Genkyotex Suisse SA a été considérée comme l'acquéreur sur le plan comptable au regard de la norme IFRS 10. Ainsi, les présents états financiers sont établis dans la continuité des comptes consolidés IFRS de Genkyotex Suisse SA.

Le périmètre de consolidation se présente comme suit :

	30/06/2020		31/12/2019	
	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
GENKYOTEX SA	Société mère (du point de vue juridique)			
GENKYOTEX SUISSE SA	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Le Groupe présente ses états financiers consolidés en euros (EUR).

Les taux de change utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont les suivants :

TAUX DE CHANGE (pour 1 EUR)	30/06/2020		31/12/2019		30/06/2019	
	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
Franc suisse (CHF)	1,0642	1,0651	1,1124	1,0854	1,1295	1,1105

2.3 Utilisation de jugements et estimations

Dans le cadre de l'élaboration des comptes semestriels consolidés 2020, les principaux jugements effectués par la direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont les mêmes que ceux appliqués lors de l'élaboration des états financiers clos le 31 décembre 2019 à savoir :

- Evaluation des options de souscription d'actions et de bons de participations attribuées à des salariés, dirigeants et prestataires externes (cf. note 8) ;
- Régimes à prestations définies (cf. note 10) ;
- Non reconnaissance des impôts différés actifs nets des impôts différés passifs (cf. note 15) ;
- Valorisation du contrat de licence signé avec SILL (utilisation de la plateforme Vaxiclase) et des extensions de ce contrat (cf. note 3.1).

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Note 3 : Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1 Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Montants en K€)	Logiciels	Contrat SIII et extensions	Total
VALEUR BRUTE			
Etat de situation financière au 31 décembre 2019	17	10 697	10 714
Acquisition	-	-	-
Cession	-	-	-
Transfert	1	-	1
Effets de change	0	-	0
Etat de situation financière au 30 juin 2020	18	10 697	10 715
AMORTISSEMENT CUMULE			
Etat de situation financière au 31 décembre 2019	17	1 611	1 628
Augmentation	1	283	284
Diminution	-	-	-
Effets de change	0	-	0
Etat de situation financière au 30 juin 2020	18	1 894	1 912
VALEUR NETTE COMPTABLE			
Au 31 décembre 2019	-	9 086	9 086
Au 30 juin 2020	-	8 803	8 803

Dans le cadre du test de dépréciation, la Société a procédé à une mise à jour du modèle d'évaluation du contrat de licence signé avec SIII (utilisation de la plateforme Vaxiclase) et des extensions de ce contrat au 30 juin 2020. Ce test de dépréciation n'a pas mis en évidence de perte de valeur au 30 juin 2020.

La sensibilité des hypothèses retenues dans le cadre du modèle de valorisation est la suivante :

- Une hausse de 1 point du taux d'actualisation n'engendrerait pas de perte de valeur ;
- Une baisse de 2,5 points des probabilités de succès des différentes phases n'engendrerait pas de perte de valeur ;
- Une dégradation du plan d'affaires de 20% n'engendrerait pas de perte de valeur ;
- Un décalage des phases de développement du projet d'un an n'engendrerait pas de perte de valeur.

Il est précisé qu'il n'existe pas d'indice de dégradation des hypothèses de valorisation au 30 juin 2020.

3.2 Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en K€)	Matériel et outillages	Matériel de bureau, informatique mobilier	Constructions (droit d'utilisation)	Total	Dont droit d'utilisation
VALEUR BRUTE					
Etat de situation financière au 31 décembre 2019	553	102	272	927	272
Acquisition	-	2	-	2	-
Cession	(46)	(10)	-	(56)	-
Transfert	-	(1)	-	(1)	-
Effets de change	8	2	4	14	4
Etat de situation financière au 30 juin 2020	515	95	276	885	276
AMORTISSEMENT CUMULE					
Etat de situation financière au 31 décembre 2019	538	101	134	772	134
Augmentation	5	0	68	73	68
Diminution	(46)	(11)	-	(57)	-
Effets de change	8	2	2	12	2
Etat de situation financière au 30 juin 2020	504	92	203	800	203
VALEUR NETTE COMPTABLE					
Au 31 décembre 2019	15	1	138	154	138
Au 30 juin 2020	10	3	73	85	73

Note 4 : Actifs financiers

Principes comptables

Les actifs financiers du Groupe sont constitués :

- de prêts et créances initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.
- d'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie. Ces actifs relèvent de la catégorie 1 définie par la norme IFRS 7.

Les actifs financiers avec une échéance à plus d'un an sont classés en « actifs financiers non courants ».

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (Montants en K€)	30/06/2020	31/12/2019
Contrat de liquidité	7	14
Cautions	15	15
Total actifs financiers non courants	22	29

Note 5 : Autres créances

AUTRES CREANCES (Montants en K€)	30/06/2020	31/12/2019
Crédit impôt recherche (1)	268	899
Taxe sur la valeur ajoutée	215	229
Créances sociales	164	16
Avoir à recevoir, avances et acomptes versés (2)	18	75
Charges constatées d'avance (3)	218	151
Autres	34	131
Total autres créances	916	1 500

(1) Crédit impôt recherche ("CIR")

- CIR estimé au 30 juin 2020 : 268 K€
- CIR 2019 : 899 K€, dont le remboursement est intervenu sur le premier semestre 2020.

(2) Les avoirs à recevoir, avances et acomptes versés concernent essentiellement les acomptes versés à la société de recherche sous contrat (*Contract Research Organization – CRO*) en charge des études.

(3) Les charges constatées d'avance sont liées à l'activité courante du Groupe

Note 6 : Trésorerie et équivalents de trésorerie**Principes comptables**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés dans l'état de situation financière incluent les disponibilités bancaires, les espèces en caisse et les dépôts à terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transactions, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et exposés à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces actifs relèvent de la catégorie 1 définie par la norme IFRS 7.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (Montants en K€)	30/06/2020	31/12/2019
Comptes bancaires	5 097	2 417
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	5 097	2 417

Note 7 : Capital

CAPITAL SOCIAL	30/06/2020	31/12/2019
Capital social (en K€)	11 549	8 683
Nombre d'actions	11 548 562	8 683 449
dont actions ordinaires	11 548 562	8 683 449
Valeur nominale (en euros)	1,00 €	1,00 €

Ce nombre d'actions ne comprend pas les bons de souscription d'actions (« BSA ») et options octroyées à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non du Groupe et non encore exercés.

Sur le premier trimestre 2020, 80 obligations ont été converties pour un total de 417 816 actions nouvelles de valeur unitaire 1,00 €, soit une augmentation de capital de 418 K€, augmentée d'une prime d'émission de 382 K€.

Par ailleurs, la Société a réalisé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription à l'issue de laquelle 2 447 297 actions nouvelles ont été créées, soit une augmentation de capital de 2 447 K€, augmentée d'une prime d'émission de 2 496 K€.

Au 30 juin 2020, le capital social de Genkyotex SA s'élève ainsi à 11 549 K€ et est divisé en 11 548 562 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 1,00 €.

Management du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une assise financière solide afin de préserver la confiance des investisseurs et des créanciers et de soutenir la croissance future de l'entreprise.

Suite à l'introduction en bourse de la Société sur le marché réglementé Euronext à Paris et Bruxelles, la Société a signé le 18 avril 2014 un contrat de liquidité afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action de la Société. Dans ce cadre, la Société avait initialement confié 200 K€ à Oddo Corporate Finance afin que ce dernier prenne des positions à l'achat comme à la vente sur les actions de la Société. Ce contrat a été transféré chez Kepler Cheuvreux en date du 7 mai 2018.

Au 30 juin 2020, au titre de ce contrat, 11 465 actions propres ont été comptabilisées en déduction des capitaux propres et 7 K€ au titre du compte espèces figurent en actifs financiers non courants.

Dividendes

La Société n'a versé aucun dividende pour les exercices présentés.

Note 8 : Paiements fondés en actions

8.1 Bons de souscriptions d'actions (« BSA »)

La Société a accordé à certains mandataires sociaux et à des membres de son comité scientifique des BSA assortis d'une période d'acquisition des droits par tiers sur 3 ans.

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS 2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués (1)	Date d'échéance	Prix d'exercice ajusté (2)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (K€) (Black&Scholes)
BSA 02/2010	04/02/2010	155 200	10 ans	30,00 €	55,14%	3,58%	258
BSA 12/2013	20/12/2013	116 000	10 ans	40,00 €	54,27%	2,09%	221
BSA 09/2014	12/09/2014	35 000	10 ans	57,90 €	50,03%	0,50%	72

(1) Suite au regroupement d'actions de début 2019, la parité est de dix BSA émis avant le 29 mars 2019 pour une action nouvelle.

(2) Le prix d'exercice a été ajusté pour tenir compte de l'effet du regroupement d'actions.

Evolution des bons en circulation

Type	Date d'attribution	Nombre d'options en circulation				30/06/2020	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (3)
		31/12/2019	Emis	Exercés	Caducs		
BSA 02/2010	04/02/2010	155 200	-	-	(2 700)	152 500	15 295
BSA 12/2013	20/12/2013	116 000	-	-	-	116 000	11 631
BSA 09/2014	12/09/2014	35 000	-	-	-	35 000	3 509
TOTAL		306 200	-	-	(2 700)	303 00	30 435

(3) Suite à l'augmentation de capital de début 2020 avec maintien du DPS des actionnaires (cf. note 2.1 et 7), le nombre maximum d'actions pouvant être souscrites a été ajusté afin de tenir compte de l'effet dilutif du maintien de DPS

8.2 Options de souscription d'actions

La Société a accordé à ses salariés des options de souscriptions. Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis au cours du 1^{er} semestre 2020 ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon la norme IFRS 2 :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues		
		Nombre total de bons attribués (1)	Durée d'exercice	Prix d'exercice ajusté (2)	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (K€) (Black&Scholes)
Stock option 01/2018	09/01/2018	1 159 934	10 ans	16,70 €	60,68%	0,00%	1 096
Stock option 10/2018	11/10/2018	20 000	10 ans	14,90 €	56,86%	0,11%	13
Stock option 03/2019	21/03/2019	1 336 380	10 ans	9,10 €	56,80%	-0,27%	604
Stock option 06/2020	04/06/2020	187 612	10 ans	2,30 €	59,33%	-0,49%	241

(1) Suite au regroupement d'actions de début 2019, la parité est de dix stock-options émis avant le 29 mars 2019 pour une action nouvelle.

(2) Le prix d'exercice a été ajusté pour tenir compte de l'effet du regroupement d'actions.

L'acquisition des droits se fait par quart tous les ans sur une période de 4 ans. Dans le cas de la survenance de certains évènements tels que (i) un changement de contrôle de la société au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, (ii) la cession des ses principaux actifs ou (iii) une introduction en bourse sur un nouveau marché, l'acquisition de l'ensemble des Options cessera immédiatement, à compter du jour de la réalisation desdits évènements, d'être subordonné à la condition que le Bénéficiaire soit salarié et/ou mandataire social d'une société du Groupe.

Evolution des options en circulation

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation					Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (3)
		31/12/2019	Emis	Exercés	Caducs	30/06/2020	
Stock option 01/2018	09/01/2018	1 130 153	-	-	(28 294)	1 101 859	110 513
Stock option 10/2018	11/10/2018	20 000	-	-	-	20 000	2 006
Stock option 03/2019	21/03/2019	1 336 380	-	-	(61 750)	1 274 630	127 882
Stock option 06/2020	04/06/2020	-	187 612	-	-	187 612	187 612
TOTAL		2 486 533	187 612	-	(90 044)	2 584 101	428 013

(3) Suite à l'augmentation de capital de début 2020 avec maintien du DPS des actionnaires (cf. note 2.1 et 7), le nombre maximum d'actions pouvant être souscrites a été ajusté afin de tenir compte de l'effet dilutif du maintien de DPS

8.3 Détail de la charge comptabilisée conformément à la norme IFRS 2 au cours des périodes présentées

Type	1er semestre 2020				1er semestre 2019			
	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date
Stock option 01/2018	1 041	761	77	838	1 068	511	125	636
Stock option 10/2018	13	7	2	9	13	1	3	5
Stock option 03/2019	577	228	90	317	604	-	96	96
Stock option 06/2020	241	-	8	8	-	-	-	-
TOTAL	1 872	996	177	1 172	1 686	512	224	737

Note 9 : Emprunts et dettes financières

DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en K€)	30/06/2020	31/12/2019
Dettes liées aux obligations locatives (IFRS 16)	5	17
Dettes financières non courantes	5	17
Dettes liées aux obligations locatives (IFRS 16)	69	122
Emprunt obligataire	-	725
Dérivé passif	-	64
Concours bancaires courants	0	0
Dettes financières courantes	69	912
Total dettes financières	74	928

Réconciliation valeur de remboursement / valeur au bilan

RECONCILIATION VALEUR AU BILAN / VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	Valeur de remboursement 30/06/2020	Coût amorti	Juste valeur	Valeur au bilan	
				30/06/2020	31/12/2019
Dettes liées aux obligations locatives (IFRS 16)	73	-	-	73	139
Emprunt obligataire	-	-	-	-	725
Dérivé passif	-	-	-	-	64
Concours bancaires courants	0	-	-	0	0
Total dettes financières	73	-	-	73	928

Ventilation des dettes financières par échéances, en valeur de remboursement

DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES PAR ECHEANCES, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	30/06/2020			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Passif de location (IFRS 16)	73	68	5	-
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Dérivé passif	-	-	-	-
Concours bancaires courants	0	0	-	-
Total dettes financières	73	68	5	-
<i>Dettes financières courantes</i>	<i>68</i>			
<i>Dettes financières non courantes</i>	<i>5</i>			

9.1 Emprunts obligataires

Principes comptables

Les instruments financiers (BSA et options de conversion des emprunts obligataires) font l'objet d'une analyse spécifique.

Lorsque ces instruments financiers prévoient l'échange d'un nombre fixe d'actions contre un montant fixe de trésorerie, ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres au regard de la norme IAS 32. Leur juste valeur est déterminée par l'application du modèle de valorisation Black & Scholes.

Lorsque l'analyse menée conclut à l'impossibilité de qualifier ces instruments en instruments de capitaux propres, ceux-ci sont alors qualifiés de dérivés passifs entrant dans le champ de la norme IFRS 9. Ils sont alors comptabilisés en dérivé passif pour leur juste valeur à la date d'émission, la juste valeur étant déterminée par l'application du modèle de valorisation Black & Scholes. Les variations de cette juste valeur sont enregistrées en résultat financier. Ces passifs relèvent de la catégorie 3 définie par la norme IFRS 7.

EVOLUTION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES (Montants en K€)	OCABSA YORKVILLE 2019
Au 31 décembre 2019	725
Encaissement	-
Juste valeur à la date d'émission	-
Remboursement	-
Conversion	(725)
Au 30 juin 2020	-

Ventilation des emprunts obligataires par échéances, en valeur de remboursement

VENTILATION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES PAR ECHEANCES, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	OCABSA YORKVILLE 2019
Au 30 juin 2020	-
Part à moins d'un an	-
Part d'un an à 5 ans	-
Part à plus de 5 ans	-

Obligations convertibles en actions (« OCA YORKVILLE 2019 ») émises au profit de YA II PN Ltd (« YORKVILLE ») le 19 août 2019

Les principales caractéristiques des OCA YORKVILLE 2019 émises le 19 août 2019 sont :

- La valeur nominale unitaire des OCA est égale à dix-mille euros (10 000 €). Chaque OCA sera émise à un prix de souscription par OCA égal à 100 % de sa valeur nominale unitaire, soit pour un montant nominal total d'un million six-cent-mille euros (1 600 000 €).
- Les OCA (i) sont librement cessibles ou transférables par l'Investisseur à l'un quelconque de ses affiliés et (ii) ne peuvent être cédées ni transférées à aucun autre tiers sans l'accord écrit préalable de la Société.
- Les OCA ne seront ni cotées ni admises aux négociations sur les marchés réglementés d'Euronext Paris ou Euronext Brussels, ni sur aucun autre marché financier. Chaque OCA arrive à échéance douze (12) mois à compter de son émission (l'« Échéance »). En cas de non-conversion d'une OCA avant l'Échéance, la Société s'oblige à en rembourser l'encours en numéraire.
- Les OCA ne portent pas d'intérêt. Toutefois, en cas de survenance d'un Cas de défaut (2), chaque OCA en circulation porte un intérêt au taux de 15 % par an, à compter de la date du Cas de défaut et jusqu'à (i) la date à laquelle le Cas de défaut est résolu, ou (ii) la date à laquelle l'OCA a été intégralement convertie et/ou remboursée, si le Cas de défaut n'a pas encore été résolu.
- Le nombre d'actions nouvelles émises par la Société au profit de chaque porteur d'OCA lors de la conversion d'une ou plusieurs OCA correspond au montant de la conversion divisé par le Prix de Conversion applicable. Le « Prix de Conversion » est égal à 92% de la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés de l'action sur Euronext (tel que rapporté par Bloomberg) (les " Cours Moyens") sur les cinq (5) séances de bourse consécutives expirant la séance de bourse précédant immédiatement la date de conversion.

Valorisation

La dette est évaluée selon la méthode du coût amorti conformément à la norme IFRS 9. La Société a encouru 103 K€ de frais directement imputables à l'émission de la dette.

L'option de conversion est comptabilisée en dérivé passif et est évaluée à la juste valeur selon un modèle Monte-Carlo, avec enregistrement des variations de cette juste valeur en résultat.

A la date d'émission, la valeur du dérivé passif s'élève à 128 K€ soit 8 % du montant nominal total de 1 600 K€.

Conversions sur l'exercice 2020

Date de conversion	Nombre d'OCA	Montants en euros	Prix de conversion	Nombre d'actions émises	Prime d'émission
14/01/2020	30	300 000 €	1,874 €	160 085	139 914
15/01/2020	50	500 000 €	1,940 €	257 731	242 267
Total converti en 2020	80	800 000 €		417 816	382 181

Au 30 juin 2020, il n'y a plus d'OCA en circulation. Seuls les 666 312 BSA émis dans le cadre du contrat relatif aux OCABSA 2018 sont toujours en circulation.

9.2 Dette liée aux obligations locatives

EVOLUTION DES DETTES FINANCIERES – PASSIF DE LOCATION (Montants en K€)	Dettes financières (passif de location)
Au 31 décembre 2019	139
(+) Contrats de location conclus sur la période	-
(-) Diminution de la dette financière relative au droit d'utilisation (IFRS 16)	(68)
(-) Paiement d'avance	-
Change	2
Au 30 juin 2020	73

Ventilation des dettes financières par échéances, en valeur de remboursement

VENTILATION DES DETTES FINANCIERES PAR ECHEANCES, EN VALEUR DE REMBOURSEMENT (Montants en K€)	Dettes financières (passif de location)
Au 30 juin 2020	73
Part à moins d'un an	68
Part d'un an à 5 ans	5
Part à plus de 5 ans	-

Note 10 : Engagements envers le personnel

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en K€)	30/06/2020	31/12/2019
Employés suisse	858	1 335
Employés français	75	13
Engagements envers le personnel	934	1 348

10.1 Employés suisses

L'engagement relatif aux prestations définies au titre du 2^{ème} pilier du régime de retraite suisse est évalué sur la base des hypothèses suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	30/06/2020	31/12/2019
Age au départ à la retraite	Départ volontaire à la retraite 64 ans pour les femmes / 65 ans pour les hommes	
Taux d'actualisation	0,25%	0,20%
Table de mortalité	LPP 2015 generation	LPP 2015 generation
Taux de revalorisation des salaires	1,00%	1,00%
Taux d'augmentation des pensions de retraite	0,50%	0,50%
Taux de rémunération des comptes d'épargne	1,00%	1,00 %
Taux de rotation	10,00%	10,00%

Les évolutions au titre de l'engagement de retraite et la juste valeur des actifs du régime de retraite s'établissent comme suit :

Montants en K€	Obligation au titre du régime à prestations définies	Juste valeur des actifs du régime	Engagement envers le personnel
31 décembre 2019	2 833	(1 498)	1 335
Coût des services rendus	142	-	142
Charge d'intérêts	2	(1)	1
Réduction	(1 118)	566	(552)
Cotisations des employés	-	(41)	(41)
Sous total inclus dans le compte de résultat	(973)	523	(450)
Montants payés / reçus	(18)	18	-
Rendement des actifs (hors charges d'intérêts)	-	(5)	(5)
Ecarts actuariels liés aux changements dans les hypothèses démographiques	-	-	-
Ecarts actuariels liés aux changements dans les hypothèses financières	(24)	-	(24)
Autres (gains) / pertes actuarielles	18	-	18
Effet d'expérience	-	-	-
Sous total inclus dans les autres éléments du résultat global	(6)	(5)	(11)
Cotisations de l'employeur	-	(41)	(41)
Effet de change	55	(29)	26
30 juin 2020	1 891	(1 033)	858

L'engagement de retraite envers le personnel suisse au 30 juin 2020 a diminué par rapport au 31 décembre 2019, du fait du départ d'un salarié et du transfert d'un autre salarié vers la Société Genkyotex SA en France.

Le transfert d'un salarié de la Suisse vers la France a conduit la Société à constater une reprise de charges de 325 K€.

10.2 Employés français

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	30/06/2020	31/12/2019
Age au départ à la retraite	Départ volontaire à la retraite entre 65 et 67 ans	
Convention collective	Industrie pharmaceutique	
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	0,86%	0,77%
Table de mortalité	INSEE 2018	INSEE 2018
Taux de revalorisation des salaires	2,00%	2,00%
Taux de rotation	Elevé	Elevé
Taux de charges sociales		
Cadres	43%	47%
Non cadres	42%	47%

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

Montants en K€	Engagement de retraite
Au 31 décembre 2019	13
Coût des services rendus	65
Charge d'intérêts	0
Gains et pertes actuariels	(2)
Au 30 juin 2020	75

Note 11 : Autres dettes courantes

AUTRES DETTES COURANTES (montants en K€)	30/06/2020	31/12/2019
Bonus (y compris charges sociales)	203	17
Personnel et comptes rattachés	335	190
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	64	134
Autres taxes et assimilés	21	128
Autres dettes	23	43
Autres dettes courantes	646	512

Note 12 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat

Principes comptables

La Société a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante à la clôture des périodes présentés :

RUBRIQUES - ETAT DE SITUATION FINANCIERE (montants en K€)	31/12/2019		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9			Catégorie d'instruments financiers
	Valeur - état de situation financière	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Coût amorti	
Actifs financiers non courants	29	29	-	-	29	Niveau 1
Autres créances	1 500	1 500	-	-	1 500	Niveau 1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 417	2 417	2 417	-	-	Niveau 1
Total actifs	3 946	3 946	2 417	-	1 529	
Dettes financières non courantes	17	17	-	-	17	Niveau 1 (dette liée aux obligations locatives)
Dettes financières courantes	912	912	725	-	186	Niveau 1 (dette liée aux obligations locatives) / Niveau 3 (emprunts obligataires)
Dettes fournisseurs	562	562	-	-	562	Niveau 1
Autres dettes courantes	512	512	-	-	512	Niveau 1
Total passifs	2 002	2 002	725	-	1 277	

RUBRIQUES - ETAT DE SITUATION FINANCIERE (montants en K€)	30/06/2020		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9			Catégorie d'instruments financiers
	Valeur - état de situation financière	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Coût amorti	
Actifs financiers non courants	22	22	-	-	22	Niveau 1
Autres créances	910	910	-	-	910	Niveau 1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 097	5 097	5 097	-	-	Niveau 1
Total actifs	6 029	6 029	5 097	-	932	
Dettes financières non courantes	5	5	-	-	5	Niveau 1 (dette liée aux obligations locatives)
Dettes financières courantes	69	69	0	-	69	Niveau 1 (dette liée aux obligations locatives)
Dettes fournisseurs	732	732	-	-	732	Niveau 1
Autres dettes courantes	592	592	-	-	592	Niveau 1
Total passifs	1 397	1 397	0	-	1 397	

IMPACTS - COMPTE DE RESULTAT (montants en K€)	30/06/2020		30/06/2019	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
Passifs				
Dettes financières au coût amorti (avances remboursables)	-		1	
Dettes financières au coût amorti (droit d'utilisation)	2		3	
Emprunt obligataire au coût amorti		75		-
Dérivé passif à la juste valeur par résultat		(64)		-
Emprunt obligataire à la juste valeur par résultat		-		-

Note 13 : Revenus

Principes comptables

La norme IFRS 15 est d'application obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018. Cette norme a refondu le modèle de comptabilisation des revenus dont le principe fondamental repose sur le transfert du contrôle des biens et services au client.

La norme définit une démarche générale de comptabilisation des revenus en cinq étapes :

- Etape 1 : Identification du contrat ;
- Etape 2 : Identification des « obligations de performance » au sein du contrat. Les « obligations de performance » servent d'unité de compte pour la reconnaissance du revenu ;
- Etape 3 : Evaluation du prix du contrat ;
- Etape 4 : Allocation du prix du contrat à chaque « obligation de performance » ;
- Etape 5 : Comptabilisation du revenu lorsque l'« obligation de performance » est satisfaite, soit à une date donnée, soit à l'avancement.

La norme précise le traitement des licences et en distingue deux types :

- celles qui constituent un droit d'accès à la propriété intellectuelle telle qu'elle va évoluer sur toute la durée de la licence du fait des actions futures du concédant. Ces licences sont appelées « licences dynamiques » ou « droits d'accès » et le revenu qui y est associé est reconnu de façon étalée sur la durée de la licence ; et
- celles qui constituent un droit d'utiliser la propriété intellectuelle « figée », telle qu'elle existe à la date à laquelle la licence est attribuée. Ces licences sont appelées « licences statiques » ou « droits d'utilisation » et le revenu qui y est associé est reconnu à une date donnée au moment du transfert de contrôle de la licence et sauf exception - cas des royalties quel que soit le type de licence.

Les contreparties variables sont reconnues lorsqu'elles sont hautement probables.

La norme IFRS 15 prévoit également que les revenus liés aux licences de propriété intellectuelle rémunérées par des royalties sont comptabilisés à la date la plus tardive des deux événements suivants :

- la vente ou l'utilisation de la licence par le client (qui sous-tend le calcul des royalties) a eu lieu ;
- l'« obligation de performance » à laquelle les royalties ont été allouées est satisfaite.

Le Groupe a procédé à une revue du contrat de licence avec le Serum Institute of India (SII) pour la plateforme Vaxiclase conformément à la norme IFRS 15. Le Groupe estime que la licence prévue au contrat constitue un droit d'utilisation (licence statique).

Le contrat prévoit quatre rémunérations variables :

- Des milestones de développement basés sur les phases d'avancement des travaux réalisés par le client ;
- Des milestones commerciaux basés sur des paliers d'atteinte de chiffre d'affaires cumulé réalisé par le client ;
- Des milestones en cas d'octroi de sous-licence par le client ;
- Des royalties.

Les milestones de développement prévus au contrat seront reconnus lorsqu'ils deviennent hautement probables. Compte tenu de l'incertitude sur les différentes phases d'avancement du projet, le revenu lié à ces paiements d'étapes est comptabilisé à la date d'atteinte de ces phases de développement par le client.

Les deux autres milestones sont liés à des ventes et ont été considérés comme assimilables à des royalties. Ils seront donc comptabilisés en revenu lorsque la vente est réalisée.

Au 30 juin 2020, un autre revenu de 37 K€ a été comptabilisé dans le cadre du contrat de licence avec SIII. Il s'agit majoritairement de la refacturation d'honoraires de frais de maintien de brevets.

Note 14 : Ventilation des charges et produits par fonction

14.1 Recherche et développement

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (montants en K€)	30/06/2020	30/06/2019
Matières premières et consommables	(14)	(46)
Etudes et recherches	(941)	(2 300)
Charges de personnel	(851)	(728)
Charge liée aux engagements de retraite	208	(41)
Licences et frais de propriété intellectuelle	(253)	(253)
Amortissement et dépréciation	(288)	(289)
Paiements fondés sur des actions	(80)	(120)
Autres	(20)	(5)
Amortissement des droits d'utilisation	(47)	(48)
Frais de recherche et développement	(2 285)	(3 830)
Crédit d'impôt recherche	268	627
Subventions	-	-
Subventions	268	627
Frais de recherche et développement, net	(2 018)	(3 203)

Les frais de recherche et développement s'élèvent à 2 285 K€ au 30 juin 2020 contre 3 830 K€ au 30 juin 2019 soit -1 545 K€. Cette baisse s'explique principalement par une diminution des frais d'études et de recherche en lien avec la fin de la phase 2 avec le setanaxib.

14.2 Frais généraux et administratifs

FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS (montants en K€)	30/06/2020	30/06/2019
Frais de déplacement et missions	(42)	(161)
Honoraires	(416)	(759)
Assurances	(27)	(19)
Dépenses de marketing et vente	(108)	(71)
Impôts et taxes	(11)	(16)
Charges de personnel	(295)	(241)
Charge liée aux engagements de retraite	219	(20)
Jetons de présence	(26)	(34)
Amortissement	(1)	(2)
Paiements fondés sur des actions	(97)	(105)
Autres	(44)	(103)
Amortissement des droits d'utilisation	(21)	(16)
Frais généraux et administratifs	(868)	(1 546)

Les frais généraux et administratifs s'élèvent à 868 K€ au 30 juin 2020 contre 1 546 K€ au 30 juin 2019 soit baisse de 678 K€. Cette variation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une baisse des honoraires de 342 K€ en lien avec des coûts d'honoraires d'avocats et d'audit ponctuels importants au cours du 1^{er} semestre 2019 ;
- Une charge positive liée aux engagements de retraite, du fait du départ de certains salariés sur le 1^{er} semestre 2020.

Note 15 : Résultat financier, net

RESULTAT FINANCIER, NET (Montants en K€)	30/06/2020	30/06/2019
Coûts des emprunts obligataires	(75)	-
Dérivé passif (juste valeur)	64	-
Autres charges financières	(2)	(4)
Autres produits financiers	-	-
Gains et pertes de change	188	129
Résultat financier, net	175	124

Note 16 : Impôt sur le résultat

Sur la base des mêmes règles que celles du 31 décembre 2019, le Groupe n'a pas reconnu d'actif d'impôt différé au 30 juin 2020.

Genkyotex SA fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2016 à 2018.

Note 17 : Résultat par action

Principes comptables

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA, BSPCE, obligations convertibles) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Au 30 juin 2019, la société disposait d'obligations convertibles pouvant avoir un effet dilutif (cf. note 9.1). Les autres instruments donnant droit au capital de façon différée n'étaient pas dans la monnaie au 30 juin 2019 (cf. note 8).

Au 30 juin 2020, la Société ne dispose plus d'obligations convertibles pouvant avoir un effet dilutif. Les autres instruments donnant droit au capital de façon différée ne sont pas dans la monnaie au 30 juin 2020 (cf. note 8).

RESULTAT PAR ACTION	30/06/2020	30/06/2019
	Actions ordinaires	Actions ordinaires
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour les exercices présentés	10 963 692	7 996 362
Résultat net de la période - part attribuable aux actionnaires de la société mère (en K€)	(2 675)	(4 625)
Résultat de base par action (€ / action)	(0,24)	(0,58)
Résultat dilué par action (€ / action)	(0,24)	(0,58)

Note 18 : Informations sectorielles

Principes comptables

Le Groupe n'opère que sur un seul segment d'activité : la recherche et le développement de produits pharmaceutiques.

Les actifs, les pertes opérationnelles ainsi que les frais de recherche et développement sont localisés en France et en Suisse.

Note 19 : Parties liées

19.1 Rémunérations dues aux mandataires sociaux

Les rémunérations des dirigeants s'analysent de la façon suivante :

REMUNERATION DES DIRIGEANTS (Montants en K€)	30/06/2020	30/06/2019
Rémunérations fixes dues	118	109
Rémunérations variables dues	75	71
Avantages en nature	7	10
Cotisations de l'employeur au régime de retraite	11	14
Paiements fondés sur des actions	87	108
Rémunérations des mandataires sociaux	26	34
TOTAL	324	346

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'a été accordé aux membres du conseil d'administration et aux dirigeants, à l'exception du régime obligatoire à prestations définies applicable aux employés suisses dans le cadre du 2^e pilier du système suisse de sécurité sociale.

Les composantes variables de la rémunération sont attribuées sur la base de critères de performance.

Les méthodes utilisées pour calculer la juste valeur des paiements fondés sur des actions sont expliquées à la note 8.

Note 20 : Engagements hors bilan

20.1 Contrat de licence avec l'Institut Pasteur

La société Genkyotex SA a conclu un contrat de licence avec l'Institut Pasteur applicable à compter du 1er janvier 2018 et se substituant au contrat initialement conclu le 22 février 2006.

Le nouveau contrat prévoit notamment :

- Des redevances sur les recettes nettes réalisées par la Société différenciés pour une utilisation humaine ou une utilisation vétérinaire (absence de revenu réalisé par la Société dans le cadre de ce contrat).

- Une participation aux frais d'entretien des brevets : l'Institut Pasteur a la charge d'obtenir la délivrance et de maintenir en vigueur les brevets. Cependant, la Société remboursera à l'Institut Pasteur 100% des frais directs externes engagés par l'Institut Pasteur pour le maintien et l'extension des brevets.
- Une redevance en cas de sous-licences (absence de contrat de ce type signé par la Société à ce jour).

20.2 Accord de licence avec le Serum Institute of India (SIIL)

Suite à la signature d'une extension de l'accord de licence pour la plateforme Vaxiclase avec le Serum Institute of India (SIIL) en juin 2018, le contrat prévoit :

- Un paiement initial de 750 K€ (comptabilisé au cours du 1^{er} semestre 2018) ;
- Des paiements d'étape au titre des marchés émergents pouvant atteindre 57 MUSD ;
- Des paiements d'étape au titre des pays industrialisés pouvant atteindre 100 M€.

La Société est également éligible aux paiements de redevances sur les ventes « sur la base d'un pourcentage à un chiffre ».

20.3 Autres engagements

La première application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 supprime la distinction entre les contrats de location financement et les contrats de location simple. La norme prévoit la comptabilisation en dette de l'obligation de paiement de la Société au titre des loyers futurs et à l'actif d'un droit d'utilisation.

Suite à l'impact d'IFRS 16, les engagements hors bilan existants au 30 juin 2020 sont jugés non significatifs.

Note 21 : Evènements post-clôture

Août 2020

La Société a annoncé le 13 août 2020 la signature d'un accord avec la société Calliditas Therapeutics (« Calliditas » ; Nasdaq OMX – CALTX ; NASDAQ - CALT) pour l'acquisition d'un bloc de contrôle dans Genkyotex.

Calliditas Therapeutics est une société pharmaceutique basée à Stockholm, en Suède, spécialisée dans l'identification, le développement et la commercialisation de nouveaux traitements pour des indications orphelines, ciblant en premier lieu les maladies rénales et hépatiques avec des besoins médicaux non satisfaits importants.

Calliditas a accepté d'acquérir, via une opération d'acquisition de bloc hors marché, des actions ordinaires de Genkyotex représentant 62,7% du capital social et des droits de vote de Genkyotex auprès de ses principaux actionnaires et de son équipe de direction (les « Vendeurs du Bloc ») pour une contrepartie en numéraire, lors de la réalisation de l'opération, de 2,80 euros par action ordinaire (moins certains frais de transaction) représentant une prime maximum de 32,3% par rapport au prix moyen pondéré par les volumes (VWAP) de Genkyotex au cours des 10 jours de bourse précédant le présent communiqué. De plus, les Vendeurs du Bloc recevront des droits à compléments de prix non-transférables (sous réserve de certaines exceptions) payables en numéraire et conditionnés par l'obtention d'approbations réglementaires ou d'autorisations de mise sur le marché du setanaxib, comme décrit ci-dessous. Le règlement-livraison de l'opération de cession du bloc hors

marché devrait intervenir au mois d'octobre 2020 et reste soumis à des conditions suspensives usuelles, en particulier l'autorisation du Ministère français de l'Economie et des Finances concernant les investissements étrangers en France. Calliditas financera son acquisition du bloc de contrôle grâce à ses réserves de trésorerie.

Calliditas vise à acquérir toutes les actions en circulation de Genkyotex et, dès que cela sera raisonnablement possible à compter et sous réserve de la réalisation de l'opération d'acquisition du bloc hors marché, conformément aux lois française et belge sur les valeurs mobilières, déposera auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») une offre publique d'achat simplifiée obligatoire sur les actions restantes de Genkyotex aux mêmes conditions que l'opération d'acquisition du bloc (soit 2,80 euros par action en numéraire et auxquels s'ajoutent des droits à complément de prix, comme décrit plus en détail ci-dessous). Le coût d'acquisition total s'élèverait ainsi à un montant maximum d'environ 87,9 millions d'euros, en ce compris les droits à compléments de prix en cas d'obtention d'autorisations réglementaires pour le setanaxib dans le futur.

Les Vendeurs du Bloc et les actionnaires de Genkyotex apportant leurs actions à l'offre publique d'achat centralisée pourront bénéficier des compléments de prix payables en numéraire (exprimés par rapport à 100% des actions de Genkyotex sur une base entièrement diluée au jour précédant le règlement-livraison de l'offre publique d'achat), sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires ou d'autorisations de mise sur le marché du setanaxib suivantes, au plus tard dans les dix ans suivant la clôture de l'offre publique d'achat :

- 30 M€ pour l'approbation du setanaxib pour une première indication par la Food and Drug Administration (FDA) ;
- 15 M€ pour l'approbation du setanaxib pour une première indication par la Commission Européenne (CE) ; et
- 10 M€ pour l'approbation du setanaxib par la FDA ou la CE dans le traitement de la fibrose pulmonaire idiopathique (FPI) ou du diabète de type 1 (à moins qu'un jalon n'ait déjà été réglé pour une telle indication par la FDA ou la CE comme indiqué ci-dessus).

4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE

KPMG Audit

51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

Sygnature S.A.S

8 chemin de la Terrasse
BP 45122
31512 Toulouse Cedex 5
France

Genkyotex S.A.

Siège social : 218, avenue Marie Curie – Forum 2 Archamps Technopole
74166 Saint-Julien-en-Genevois
Capital social : €11.548.562

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2020

Période du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés semestriels résumés de la société Genkyotex S.A., relatifs à la période du 1er janvier 2020 au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration le 15 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note " continuité d'exploitation " du paragraphe 2.1 des comptes consolidés semestriels résumés.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité, établi le 15 septembre 2020, commentant les comptes consolidés semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels résumés.

Lyon, le 17 septembre 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Stéphane Devin

Associé

Toulouse, le 17 septembre 2020

Sygnatures S.A.S.

Arnaud Brochard

Associé